



Démission ou rupture ou autre

Par **Sophie**, le **23/11/2015** à **14:18**

Bonjour
Voilà, je poste de la part de ma fille (21 ans) qui travaille en CDI pour 15h/semaine dans un magasin de vêtements pour enfants. Et pour 20h/semaine dans un autre magasin de bazars pour son ex-mari.
Cela fera un an en janvier 2016.
Depuis quelques mois, elle subit des pressions de la part de sa patronne, des menaces, intimidations, humiliations devant la clientèle et collègues, heures suppl. non réglés.
Ceci, parce qu'elle a demandé la démission de ma fille qui a refusé.
De ce fait, bien sûr ma fille a craqué jeudi soir suite à une autre altercation avec menace et intimidation. "Tu vas en baver, et je te ferais des fautes prof pour te faire virer, il est hors de question que tu sois dans l'équipe le 01/01/16".
Donc arrêt le samedi. Sms de la part de ces collègues toute les heures pour savoir quand elle revenait.
Aujourd'hui, elle est en arrêt pour 15 jours pour les 2 postes. Ce qui l'embête pour le côté financier et surtout de peur de perdre l'autre travail.
Sous la pression de son père (mon ex-mari) et du syndicat, elle a écrit une lettre bien salée en AR à sa patronne, maison mère etc...
Avec regret, elle est allée les récupérer à l'instant ouff... !!
On souhaitait savoir ce qu'on pouvait faire pour ne pas y laisser des plumes et surtout la santé.
Rupture à l'amiable : 35 jours. Elle ne sent pas la force d'y retravailler.
Elle est prête à démissionner mais il y aura tj le mois de préavis.
Et elle a RDV demain matin à la médecine du travail.
Ce mois de préavis, peut-elle le négocier ?
Ou y-a-t-il d'autres solutions ?
Moi, je pensais demander un RDV avec sa patronne, l'accompagner et trouver un arrangement à l'amiable puisque les 2 parties ne souhaitent plus travailler ensemble.
D'avance, je vous remercie pour vos bons conseils car on en dort plus.

Par **morobar**, le **23/11/2015** à **19:22**

Bonjour,
[citation]heures suppl. non réglés[/citation]
Ces heures n'existent pas. Il s'agit

d'heures complémentaires.

[citation] Sous la pression de son père (mon ex-mari) et du syndicat, elle a écrit une lettre bien salée en AR à sa patronne, maison mère etc...[/citation]

Plus c'est salé et moins cela vaut quelque chose.

Dans ce genre de situation on exprime des faits et on exige que la situation de harcèlement cesse immédiatement.

C'est tout.

[citation] Avec regret, elle est allée les récupérer à l'instant ouff... !! [/citation]

Qu'est-ce qui a été récupéré et par qui ?

Vous évoquez une lettre salée, puis plusieurs dont on ne sait ce qui est parti ou pas.

[citation] Moi, je pensais demander un RDV avec sa patronne, l'accompagner et trouver un arrangement à l'amiable puisque les 2 parties ne souhaitent plus travailler ensemble. [/citation]

Votre présence n'est pas souhaitable et peut d'ailleurs être refusée.

Votre fille peut demander une rupture conventionnelle et tout est alors négociable préavis y compris.

Mais si la rupture conventionnelle est refusée par l'employeur il faudra envisager soit une démission, une prise d'acte ou encore la résolution judiciaire du contrat de travail.

[citation] Et elle a RDV demain matin à la médecine du travail. [/citation]

Elle doit exposer au MDT le harcèlement dont elle fait l'objet.

Et se souvenir que tout manquement doit être rapporté, mais surtout prouvé.